ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004

Critères généraux pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection

Allgemeine Kriterien für den Betrieb verschiedener Typen von Stellen, die Inspektionen durchführen

General criteria for the operation of various types of bodies performing inspection

09/2004

Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO/IEC 17020:2004 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR
Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004

NORME EUROPÉENNE

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

EN ISO/IEC 17020

Septembre 2004

ICS 03.120.20

Remplace EN 45004:1995

Version Française

Critères généraux pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection (ISO/IEC 17020:1998)

Allgemeine Kriterien für den Betrieb verschiedener Typen von Stellen, die Inspektionen durchführen (ISO/IEC 17020:1998)

General criteria for the operation of various types of bodies performing inspection (ISO/IEC 17020:1998)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN et le CENELEC le 15 juillet 2004.

Les membres du CEN et du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN ou auprès des membres du CEN ou du CENELEC.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN ou du CENELEC dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN, a le même statut que les versions officielles.

Les membres respectifs du CEN et du CENELEC sont les organismes nationaux de normalisation et les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Centre de Gestion du CEN:
rue de Stassart, 36 B-1050 Bruxelles

Secrétariat Central du CENELEC:
rue de Stassart, 35 B-1050 Bruxelles

© 2004 CEN/CENELEC Tous droits d'exploitation sous quelque forme et de quelque manière que ce soit réservés dans le monde entier aux membres nationaux du CEN et aux membres du CENELEC.

Réf. n° EN ISO/IEC 17020:2004 F

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

Le texte de l'ISO/IEC 17020:1998 a été élaboré par le Comité Technique ISO/CASCO "Comité pour l'évaluation de la conformité" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO/IEC 17020:2004 par le Comité Technique CEN/CLC/TC 1 "Criteria for conformity assessment bodies" dont le secrétariat est tenu par le SN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en mars 2005, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en mars 2005.

Le présent document remplace l'EN 45004:1995.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO/IEC 17020:1998 a été approuvé par le CEN et le CENELEC comme EN ISO/IEC 17020:2004 sans aucune modification.

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

NORME INTERNATIONALE

ISO/CEI 17020

Première édition
1998-11-15

Critères généraux pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection

General criteria for the operation of various types of bodies performing inspection

Numéro de référence
ISO/CEI 17020:1998(F)

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 17020 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), en tant que EN 45004, et a été adoptée, selon une procédure spéciale par «voie d'express», par le Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO), parallèlement à son approbation par les comités membres de l'ISO et les comités nationaux de la CEI.

Le Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (ISO/CASCO), à présent mandaté pour produire des Normes internationales, a choisi l'EN 45004 pour répondre à un besoin manifeste du marché pour un document normatif, élaboré sur la base d'un consensus international, sur les exigences relatives aux organismes de contrôle, en remplacement du Guide ISO/CEI 39:1988, *Prescriptions générales pour l'acceptation des organismes de contrôle*, et du Guide ISO/CEI 57:1991, *Lignes directrices pour la présentation des résultats de contrôles*.

À travers l'intégralité du texte de la présente norme, lire «la présente Norme internationale» en lieu et place de «la présente Norme européenne».

Les annexes A à C font partie intégrante de la présente Norme internationale. Les annexes D et ZZ sont données uniquement à titre d'information.

L'annexe ZZ fournit une liste de Normes internationales correspondant aux Normes européennes pour lesquelles les équivalents ne sont pas donnés dans le texte.

© ISO/CEI 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

ISO/CEI Copyright Office
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Printed in Switzerland

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos

La présente Norme européenne a été préparée par le CEN/CENELEC/TC 1, «Critères pour les organismes d'évaluation de la conformité», dont le secrétariat est assuré par le Secrétariat central du CEN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 1995, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 1995.

Conformément au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

ILNAS-EN ISO/IEC 17020:2004 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Introduction

Cette norme a été rédigée dans le but de promouvoir la confiance à accorder à ceux des organismes procédant à l'inspection qui s'y conforment.

Elle a été établie à la lumière de l'expérience des organismes européens procédant aux inspections et en tenant compte des exigences et recommandations des documents européens et internationaux tels que la série des normes ISO 9000 (EN/ISO 9000) et le Guide ISO/CEI 39.

Les organismes d'inspection ont réalisé des évaluations pour le compte de clients privés, de leurs organisations mères et/ou d'autorités publiques avec l'objectif de fournir, aux parties concernées, des informations relatives à la conformité aux règlements, normes ou spécifications. Les paramètres d'inspection peuvent inclure des éléments sur la quantité, la qualité, la sécurité, l'aptitude à l'utilisation et le maintien de la sécurité de fonctionnement des usines et systèmes. Les critères généraux avec lesquels ces organismes devraient être en conformité, afin que leurs services soient acceptés par les clients et les autorités publiques, nécessitent d'être harmonisés dans la Norme européenne.

Par conséquent, cette norme couvre les fonctions des organismes dont l'activité comprend l'examen des matériels, produits, installations, usines, processus, procédures de travail ou services, et la détermination de leur conformité aux exigences et, par la suite, l'émission d'un rapport sur les résultats de ces interventions aux clients et, lorsque requis, aux autorités publiques. L'inspection d'un produit, d'une installation ou d'une usine peut comprendre toutes les phases de leur vie, y compris celle de la conception. Une telle activité nécessite normalement l'exercice d'un jugement professionnel dans la fourniture du service, en particulier lors de l'évaluation de la conformité.

L'exigence d'indépendance des organismes d'inspection varie selon les législations et les besoins du marché. La présente norme comprend donc, en annexes A, B et C, les critères d'indépendance.

La présente norme a été élaborée également pour conforter l'introduction des procédures d'évaluation de la conformité spécifiées dans la décision du Conseil des Communautés Européennes concernant les modules relatifs aux différentes phases des procédures d'évaluation de la conformité destinés à être utilisés dans les directives d'harmonisation technique.

Les exigences pertinentes de la série des normes EN/ISO 9000 qui se rapportent aux systèmes qualité des organismes d'inspection sont incorporées dans la présente norme.

Cette norme fait partie de la série des normes suivantes couvrant les essais, l'inspection, la certification et l'accréditation:

— EN 45001, Critères généraux concernant le fonctionnement des laboratoires d'essais.

— EN 45002, Critères généraux concernant l'évaluation des laboratoires d'essais.

— EN 45003, Critères généraux concernant les organismes d'accréditation des laboratoires.

— EN 45004, Critères généraux concernant le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection.

— EN xxxx[1)], Critères généraux concernant l'accréditation des organismes procédant à l'inspection.

— EN 45011, Critères généraux concernant les organismes de certification procédant à la certification des produits.

1) À publier.